



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 11 février 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Eliane Aubert, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2019/40 de la Municipalité, du 10 octobre 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'autoriser la Municipalité à modifier et prolonger le droit de superficie distinct et permanent n° 104 grevant la parcelle n° 2'576 en faveur de la société coopérative immobilière « Cité-Joie » à Lausanne pour permettre la rénovation et la densification du site prévoyant à terme 35 logements dont 24 à loyers modérés et 11 à loyers contrôlés ainsi qu'une surface commerciale de 70 m<sup>2</sup> et 7 places de parcs extérieures pour voitures aux conditions figurant dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité de Lausanne à accorder à la coopérative « Cité-Joie » les appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la rénovation et réalisation de 24 logements à loyers modérés sis au chemin de la Cassinette 17, sur la parcelle privée n° 2'576 ;
3. d'autoriser la Municipalité de Lausanne à ajouter au plus tôt au budget 2023, à la rubrique 4900.365 « Subventions à des institutions » de la Direction du logement de l'environnement et de l'architecture, les montants devant être pris en charge par la Commune de Lausanne pour l'opération immobilière précitée, soit une subvention annuelle linéaire maximale équivalant à CHF 23'852.-, ceci en application des dispositions prévues au point 2.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi onze février deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :

